448

L'Échec de la Délégation

pour l'adoption

d'une Langue auxiliaire internationale

RECUEIL DE DOCUMENTS

II

PARIS
OFFICE CENTRAL ESPÉRANTISTE
51, RUE DE CLICHY, 51

1911

o-Sartorio
nova
BIBLIOTECA
Mod. B 17.112
448

L. O. 267

L'Échec de la Délégation

pour l'adoption

d'une Langue auxiliaire internationale

Donaco de:
Giancarlo SARTORIO

RECUEIL DE DOCUMENTS

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES
RÉVÉLATIONS POSTHUMES

BIBLIOTECA FASCE/
SARTORIO GENOVA
ESPERANTO

PARIS
OFFICE CENTRAL ESPÉRANTISTE
51, RUE DE CLICHY, 51

1911

L'ÉCHEC DE LA DÉLÉGATION

POUR L'ADOPTION

D'UNE LANGUE AUXILIAIRE INTERNATIONALE

RECUEIL DE DOCUMENTS

DEUXIÈME PARTIE

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES
RÉVÉLATIONS POSTHUMES

NOTE PRÉLIMINAIRE

Nous avons réuni, dans cette seconde partie, des documents qui se rapportent à des tentatives faites par les anciens secrétaires de la Délégation pour justifier, après coup, leurs actes ou pour en provoquer la continuation, et nous y avons compris la reproduction d'articles parus, en 1908, dans les journaux de l'époque et qui ont fait connaître d'intéressants détails sur ce qui s'est passé dans les derniers moments de la Délégation.

Note complémentaire concernant une nouvelle circulaire des anciens Secrétaires de la Délégation.

20 décembre 1910.

Par une circulaire en date du 31 juillet 1910, MM. Leau et Couturat, malgré les désaveux et protestations, dont ils avaient été antérieurement l'objet, se sont, de nouveau, adressés aux anciens Délégués des Sociétés adhérentes à la Délégation, qu'ils prétendent encore représenter, pour leur demander de ratifier les actes dont ils se sont rendus coupables et qui ont amené la débâcle de cette Association, et pour leur proposer, après l'avoir déclarée finalement dissoute, à cette date du 31 juillet 1910, d'y *substituer* une nouvelle association

destinée à la propagation de la langue nouvelle, par laquelle ils essaient de *remplacer* l'Esperanto.

Cette lettre formulait l'étrange prétention de considérer comme ayant donné leur assentiment, à leurs propositions, tous ceux des délégués *qui n'y auraient pas répondu avant la date du 15 octobre 1910*.

Elle a donné lieu à l'envoi, à ses auteurs, d'une lettre de protestation signée de M. le général Sebert, membre de l'Institut, ancien représentant, pour la France, du Comité de patronage de la Délégation. A cette lettre, que l'on trouvera reproduite plus loin, et sans compter bien d'autres protestations, s'était aussi associé M. Laisant, l'un des trois fondateurs de la Délégation, dont on trouvera également, ci-après, la lettre en date du 8 octobre 1910.

M. Couturat ayant cru devoir, sous son seul nom, répondre à ces lettres, en termes peu mesurés, en contestant, à leurs auteurs, le droit d'intervenir encore dans la question, s'est attiré deux réponses qu'il nous paraît inutile de reproduire, et dont nous ne retiendrons qu'un point, c'est qu'elles lui demandaient de faire, au moins, connaître les noms des personnes auxquelles il avait envoyé réellement sa nouvelle lettre du 31 juillet, et dont, par avance, il escomptait le silence comme une adhésion.

C'est à la date du 16 octobre 1910, que MM. Leau et Couturat, par une circulaire, accompagnée de nouveaux prospectus, sur la nouvelle langue qu'ils préconisent, ont fait connaître le prétendu résultat de leur consultation.

Ils constatent, dans ce document, *qu'ils auraient reçu seulement 28 réponses*, dont 14 approbations, et autant de désapprobations, sous différentes formes. Ils apprécient ces réponses à leur façon, et comme d'habitude, en termes déplacés, et ajoutent, que tous les autres Délégués, n'ayant pas cru devoir répondre, sont naturellement, comme ils l'avaient escompté, des approbateurs de leurs actes.

Ils oublient, bien entendu, de donner les noms de ces approbateurs, et même d'en indiquer le nombre, et se contentent de rappeler qu'en juin 1907, au moment de l'élection du Comité de la Délégation, ils avaient réussi à recueillir le vote de 253 délégués, sur 331, nombre existant alors. On voit que le déchet n'est pas négligeable. Enfin, ils concluent simplement : « *les propositions sont donc approuvées, et la Délégation est dissoute.* »

Cette conclusion se passe de tout commentaire. Nous n'avons qu'à prendre acte de la dissolution, tout en protestant contre la prétention qu'ont MM. Leau et Couturat, d'avoir réussi à passer ainsi l'éponge sur leurs actes néfastes.

Lettre de M. le Général Sebert à MM. Leau et Couturat.

Paris, le 1er octobre 1910.

A MM. Leau et Couturat, au domicile de ce dernier (ancien trésorier de la Délégation), 7, rue Pierre-Nicole, Paris.

Messieurs,

J'ai reçu votre lettre-circulaire du 31 juillet dernier par laquelle vous demandez aux anciens Délégués des Sociétés qui faisaient partie de la Délégation pour l'adoption d'une

langue auxiliaire internationale, d'endosser la responsabilité de vos actes personnels jusqu'à la date de cette lettre du 31 juillet et de ne considérer cette Délégation comme dissoute, qu'à compter de cette même date.

Vous proposez d'ailleurs de la remplacer par une Association constituée pour la propagation d'une langue nouvelle que vous préconisez, après avoir contribué à la créer, dans des conditions sur lesquelles il est inutile d'insister aujourd'hui, car elles ont fait l'objet des désaveux qui vous ont été infligés en 1908, et de la protestation qui vous a encore été adressée cette année, au nom d'un grand nombre d'anciens délégués et signataires de vos premières listes d'adhésion.

Vous prenez, enfin, la précaution vraiment trop habile, dans cette étrange missive, de prévenir que vous considérerez comme ayant donné leur assentiment à vos propositions tous ceux qui ne vous auront pas répondu avant le 15 octobre prochain, et c'est vous-mêmes qui prenez soin de souligner cette indication.

Invoquant, pour la dernière fois j'espère, le titre de représentant, pour la France, du Comité de patronage de la Délégation, titre que vous m'aviez octroyé en 1905, sans doute pour conserver plus longtemps mon appui, en m'endormant dans la confiance, si mal justifiée, que je vous avais accordée jusque-là, je ne puis que protester contre la prétention, que vous émettez encore, de parler au nom de la défunte Délégation, et contre la façon dont vous essayez de justifier cette prétention.

Vous avez perdu le droit de parler au nom de la Délégation, du jour où les actes que vous avez indûment accomplis, en son nom, ont été désavoués par les délégués des plus importantes des sociétés affiliées à cette Délégation, c'est-à-dire par les représentants de Sociétés comptant ensemble plus de cent mille membres, et formant l'immense majorité de l'Association au nom de laquelle vous vous êtes arrogé, sans contrôle, le droit de parler et qui, en dehors de ces Sociétés, n'était guère constituée que sur le papier.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler, en effet, que vous n'avez jamais voulu essayer de constituer régulièrement la pseudo-association que vous aviez créée sous le nom de Délégation, ni de la réunir en Assemblée, ou, tout au moins, de la doter d'un Conseil d'Administration ou d'un Bureau. C'est ainsi que vous avez pu la diriger sans contrôle, en forgeant vous-mêmes, à mesure, ses règlements et que vous avez même pu éviter de rendre aucun compte de l'emploi des fonds qui vous ont été alloués pour des destinations que vous n'avez pas toujours observées, et c'est ainsi que maintenant encore, on peut ignorer la provenance des fonds que vous dépensez si largement pour la propagation de la langue nouvelle dont vous êtes les créateurs et pour l'attaque de ceux qui vous gênent dans vos opérations.

Vos actes imprudents n'ont abouti finalement qu'à susciter une concurrence qui s'exerce trop souvent de façon déloyale, contre d'honnêtes entreprises, fondées en tous pays, par des hommes qui, ayant eu foi dans l'avenir, ont mis au service de la grande cause de l'Esperanto, leur activité et leur énergie.

Vous êtes arrivés, de cette façon, sans l'avoir certainement voulu, à confirmer dans leur scepticisme les hommes qui, en si grand nombre, attendaient pour se rallier à la cause de la langue internationale d'y être contraints par l'adhésion des masses et aussi à renforcer l'intransigeance de ceux qui, par chauvinisme, ont la prétention d'imposer au

monde l'adoption, comme langue internationale, d'une des langues parlées par les grandes nations.

Vous n'ignorez pas, sans doute, que c'est le beau résultat que vous venez d'obtenir en France, en provoquant une déclaration officielle de notre Ministre des Affaires étrangères, au nom du Gouvernement, en faveur de l'adoption exclusive de la langue française. Mais, d'autre part aussi, vous n'avez fait, par vos manœuvres, que stimuler le zèle des vrais Esperantistes et vous avez rendu plus rapides les succès de leurs efforts, en leur permettant de se débarrasser des éléments de discorde qui pouvaient les diviser.

En laissant de côté, comme il convient, les honorables personnes qui se sont trouvées inconsciemment entraînées, pendant quelque temps, au moins, dans votre sillon, on peut dire que c'est à titre de simples particuliers que vous avez pu accomplir les actes, dont vous êtes seuls responsables, qui ont amené tous ces résultats, actes qui avaient, dès 1908, provoqué les désaveux de ceux de vos mandants qui voyaient clair et prévoyaient ce qui est arrivé.

L'abus que vous n'avez pas cessé de faire du titre de la Délégation aurait même déjà été l'objet d'une interdiction légale, si vous n'aviez pas eu la précaution de ne donner à cette association aucune constitution régulière et de ne pas même la doter d'un conseil d'administration élu et responsable.

Aussi vous ne serez pas étonnés d'apprendre qu'une déclaration dans ce sens ait dû être faite devant la Commission de la Chambre des députés qui était chargée d'examiner le projet de loi déposé en vue de l'admission de la langue Esperanto dans les programmes de l'enseignement public, projet auquel vous avez eu l'audace de mettre opposition, en dévoilant ainsi le véritable but de vos manœuvres.

C'est aussi pour cela que la protestation, qui vous a été adressée récemment a pu être mise, avec plus de droit que vos propres documents actuels, sous le titre de la Délégation et c'est pour cela encore que tous ces documents, émanés de vous depuis 1908, comme votre dernière lettre, qui en couronne la collection, ont été considérés comme nuls et non avenus par tous ceux qui s'étaient associés à votre œuvre, quand ils avaient cru pouvoir vous considérer comme de véritables amis de la langue internationale.

Ils ne peuvent que noter dédaigneusement vos manifestations continues d'injures et de colère, contre ceux qui n'ont pas voulu s'associer à vos opérations, et ils se contentent de déplorer silencieusement le mal que vous avez fait à l'idée même de l'adoption d'une langue internationale, par une tentative de schisme qui a eu pour résultat, comme je l'ai dit plus haut, de stimuler le zèle des vrais amis désintéressés de la langue internationale qui serait aujourd'hui triomphante sans votre triste intervention.

Pour avoir voulu substituer l'autorité de quelques amis des pédantes controverses à celle de l'immense majorité des hommes d'action, qui se contentent de la langue pratique dont le Docteur Zamenhof a doté l'humanité et pour vous être faits les défenseurs d'une création rivale, engendrée dans de mystérieuses conditions, vous aurez, par vos actes successifs, de plus en plus répréhensibles, mérité le reproche d'être devenus les pires ennemis de la diffusion de cette langue internationale, et c'est le jugement que prononcera sur vous l'impartiale postérité.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : Général Sebert.

Lettre de M. C.-A. Laisant à MM. Couturat et Leau, anciens Secrétaires de la Délégation.

Paris, 8 octobre 1910.

Messieurs,

Je suis avisé que le 31 juillet dernier vous avez adressé une lettre à d'anciens membres de la Délégation pour l'adoption d'une langue internationale auxiliaire, lettre par laquelle vous sollicitiez la ratification de vos actes jusqu'à cette date, ajoutant qu'un silence, prolongé jusqu'au 15 octobre, serait interprété, par vous, comme une approbation.

J'ignore si cette lettre m'a été envoyée, étant très occupé par les examens à l'époque où elle a été écrite, et en outre ayant changé de domicile au cours de 1909.

En tous cas, je dois vous déclarer que je tiens la Délégation comme inexistante depuis longtemps; qu'elle a été administrée de la façon la plus irrégulière, que je considère votre rôle comme néfaste, et qu'à mes yeux vous auriez fait le plus grand mal à la cause de la langue internationale auxiliaire, si cette cause n'était bien au-dessus de vos efforts. Vos tentatives, j'en ai la conviction profonde, demeureront, en fin de compte, impuissantes et vaines.

Mais je n'ai aucun motif de mettre en doute votre sincérité; et c'est pourquoi je vous prie d'agréer l'assurance de toute mon estime.

Signé : C.-A. Laisant.

LES
DERNIERS MOMENTS DE LA DÉLÉGATION

Articles extraits du journal l'*Étoile Espérantiste* de juillet et septembre 1908.

PREMIER ARTICLE

Les incidents qui ont marqué les actes du Comité de la Délégation pour l'adoption d'une langue internationale et qui ont fini par être suffisamment connus, malgré le secret dont on a cherché à envelopper les séances de ce Comité, et malgré le mystère dont on a entouré les faits qui les ont suivies, ont provoqué une légitime émotion parmi les personnes et les Sociétés qui avaient, à l'origine, apporté leur appui et leur patronage aux organisateurs de la Délégation.

On sait qu'au premier rang de ceux qui ont, dès le début, prodigué leurs efforts et donné, sans compter, l'appui de leur nom et de leur influence à l'œuvre de la Délégation, se trouvent :

M. Laisant, le mathématicien bien connu, qui a été l'un des promoteurs de l'idée première de cette Association ; M. le général Sebert, qui a amené à l'œuvre les premières adhésions d'un grand nombre de ses confrères de l'Institut; et M. Ch. Méray, correspondant de l'Institut à Dijon, qui a entraîné, par son active et éloquente intervention, l'adhésion du monde universitaire français, en déterminant ainsi un mouvement qui devait s'étendre, peu à peu, en France et à l'étranger, à de multiples Sociétés, dont les secrétaires de la Délégation ou plutôt le secrétaire et le trésorier, ont eu toutefois le tort d'enfler exagérément l'importance.

Pendant longtemps, on ne put reprocher à ces secrétaires, qui s'étaient attribué, sans contrôle, la direction réelle de l'œuvre, que d'apporter un retard injustifié dans la mise en action effective de la Société pour procéder au choix de la langue à adopter, et cela pendant que, malgré l'état d'inaction dans lequel ils maintenaient ainsi de nombreux partisans de la langue internationale, la diffusion de l'Esperanto faisait, en tous pays, des progrès considérables.

Mais après une attente de plus de six ans, l'intervention inattendue de certaines personnes, que nous croyons inutile de nommer, les fit dévier de la ligne correcte qu'ils auraient dû suivre, en les amenant à tenter de substituer, à l'une des langues rivales en présence, entre lesquelles ils avaient à choisir, une langue nouvelle spécialement élaborée. Ils admirent l'idée de faire dériver cette langue de celle qui réunissait déjà le plus grand nombre d'adhérents, c'est-à-dire de l'Esperanto, dont on pourrait ainsi avoir pour clientèle les nombreux adeptes, mais sans se préoccuper du fait que son adoption entraînerait la refonte complète des ouvrages d'enseignement et autres

édités déjà, en tous pays, dans cette dernière langue. Pour réaliser cette conception, ils firent préparer, en ne confiant ce secret qu'à un petit nombre de conjurés, par un collaborateur dont on cacha soigneusement le nom, le livre fondamental de la langue nouvelle; et cette langue, affublée d'un nom énigmatique, évitant de rappeler celui de l'Esperanto, pour mieux réserver toute éventualité, vint, par un coup de théâtre savamment préparé, faire son apparition dans l'une des premières séances du Comité de la Délégation.

Ce Comité était, pour le public, composé de 12 membres qui avaient été élus, sans programme connu, sur la proposition des secrétaires de la Délégation et qui comprenaient des savants illustres et respectés, de divers pays d'Europe et d'Amérique; mais les secrétaires s'étaient réservés la possibilité de faire remplacer, par des personnes de leur choix, ceux qui ne pourraient venir siéger et, dans ces conditions, 5 seulement, sur 12 des membres élus du Comité, prirent part aux délibérations. Il n'est pas besoin de dire que ces membres avaient été tenus complètement en dehors de l'élaboration de la nouvelle langue préparée en secret. Aussi, par respect pour la notoriété et pour le caractère de ces membres, les personnes qui ont pu être, peu à peu, initiées aux dessous de l'affaire, hésitèrent longtemps à dévoiler ce qui s'était passé et hésitent encore à tout faire connaître.

On chercha, pendant plusieurs mois, une solution qui, par l'intervention du Comité linguistique Esperantiste, put permettre de dissimuler l'erreur dans laquelle on avait fait tomber la plupart des membres du Comité, en leur laissant croire que la langue nouvelle, que l'on présentait sous le pseudonyme de Ido, n'était que la langue Esperanto perfectionnée d'après les idées et les désirs mêmes du Dr Zamenhof et qu'elle pouvait être adoptée, du jour au lendemain, sans créer de difficultés sérieuses, ni même provoquer des ruptures ou des interruptions forcées dans son usage.

Pour éviter cette solution, qui leur eût fait perdre le fruit de leurs travaux souterrains, les meneurs de la Délégation avaient amené le Comité à se substituer une Commission permanente, peu nombreuse, qu'ils entendaient bien diriger effectivement, avec l'aide de leur collaborateur masqué, en y prenant les rôles de secrétaires généraux.

Malgré les défections, qui ne tardèrent pas à se produire dans le sein de cette Commission et à la réduire à sa plus simple expression, les secrétaires généraux, sans même aviser, de ces défections et protestations, les autres membres du Comité, ni leur demander leur assentiment régulier, entreprirent la publication d'un journal intitulé « Progreso » qui, sous l'apparence d'une tribune ouverte aux libres discussions linguistiques, entreprit une campagne de lutte et de dénigrement, contre les Esperantistes et les institutions qu'ils se sont données.

Sans en référer aux Sociétés, dont ils allaient ainsi compromettre le nom, les secrétaires n'hésitèrent pas à intituler ce journal « Organe officiel de la Délégation et de sa Commission permanente ».

Ils prirent soin d'ailleurs d'employer, au début du journal et dans leur trop habiles circulaires-prospectus, la langue Esperanto, dont l'emploi pouvait leur conserver la clientèle Esperantiste, mais ils y substituèrent peu à peu, dans le corps du journal, la nouvelle langue qu'ils préconisent et qu'ils ne craignent pas de désigner discrètement, en certains endroits, sous le nom d'*Esperanto réformé* ou même *Esperanto simplifié!!!* malgré la défense qui

leur a été faite par le Dr Zamenhof de se servir de ce nom qui peut faire confusion avec la langue qu'il a créée.

Des ouvrages d'enseignement sont déjà annoncés et mis en vente, dans différents pays, de façon à profiter de la confusion, et prônés comme devant se substituer aux ouvrages écrits en Esperanto.

Des maisons de librairie, peu scrupuleuses, livrent même des ouvrages, écrits en la nouvelle langue, aux acheteurs novices qui croient se procurer des livres Espérantistes.

C'en était trop et les principales des Sociétés, qui avaient primitivement adhéré à la Délégation, ont vu l'abus que l'on fait ainsi de leur nom, pour couvrir des opérations contraires aux véritables intérêts de la langue internationale, et elles ont fini par s'en formaliser.

Elles se sont décidées, les unes après les autres, à formuler des protestations contre la publication du journal « Progreso » et à notifier, au secrétaire de la Délégation et à son trésorier, devenu gérant de ce journal, leur décision de se retirer de la Délégation, en désavouant leurs actes et demandant que leur résolution soit rendue publique.

A titre de spécimens, nous reproduisons ci-après, trois de ces protestations qui ont été déjà notifiées à la Délégation, sur l'initiative des trois personnalités qui avaient joué un si grand rôle lors de sa naissance et que nous avons mentionnées, au début de cet article[1].

A la date de ce jour, en outre des démissions de l'Association française pour l'avancement des Sciences, et de l'Académie de Dijon, dont nous reproduisons le texte ci-après[1], on a déjà à enregistrer celles de la Société française de Physique, de la Société internationale des Electriciens, de l'Association polytechnique de Paris, du Touring-Club de France, de la Société française de Photographie, etc. ; d'autres sont en voie de préparation et cet exemple sera certainement suivi.

Toutes ces Sociétés, en notifiant, à la Délégation, leur décision de se séparer d'elles, prennent d'ailleurs la précaution, pour éviter toute méprise, de déclarer qu'elles restent fidèles à la cause de la langue internationale auxiliaire, qui reste représentée, pour elles, par l'Esperanto.

DEUXIÈME ARTICLE

Pour compléter l'article paru, sous ce titre, dans le numéro de juillet, nous publions, ci-dessous, le texte des lettres de démission adressées à la Délégation par les principales des Sociétés scientifiques qui en faisaient partie, ou celui des rapports présentés aux Conseils de ces Sociétés par leurs délégués et qui ont tous déterminé la retraite de ces Sociétés[1].

Les Sociétés dont la démission nous est aujourd'hui connue sont déjà les suivantes. Nous savons d'ailleurs que le nombre de celles qui sont décidées à suivre cet exemple est beaucoup plus considérable et nous aurons, sans doute encore, l'occasion de compléter ces renseignements :

1. Les protestations et lettres de démission de ces sociétés, qui représentaient déjà, à cette date, un nombre d'adhérents dépassant cent mille, ont été reproduites dans la première partie de cette brochure.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon;
Association des Amateurs Photographes du Touring Club de France;
Association Francaise pour l'Avancement des Sciences;
Association Polytechnique;
Cercle de la Librairie;
Cercle Populaire de l'Enseignement Laïque;
Chambre de Commerce de Dijon;
Société Française de Photographie;
Société Française de Physique;
Société Internationale des Electriciens;
Société de Physique de Genève;
Union du Commerce et de l'Industrie de Dijon.

CE QU'AURAIT DÛ FAIRE LA DÉLÉGATION

Extrait du journal l'*Étoile Espérantiste*, septembre 1908.

La lumière se fait, peu à peu, sur ce qui s'est passé au sein du Comité de la Délégation ou plutôt dans les coulisses de ce Comité, malgré le mystère dont on s'est plu à entourer ses séances.

Les lettres ouvertes de M. de Saussure et du colonel Pollen, adressées à M. de Beaufront et que nous reproduisons ci-après, ont déjà entr'ouvert les voiles sous lesquels on avait enveloppé les préparatifs de la comédie qui s'est jouée, pendant ces séances, à l'insu des principaux membres du Comité et les divulgations suggestives ne s'arrêteront certainement pas là, car les auteurs de la mystification ont trop écrit, de tous côtés, des lettres qui ne peuvent rester toujours « strictement confidentielles », pour que la vérité ne s'étale pas, peu à peu, au grand jour.

Aujourd'hui, nous nous contenterons d'extraire, du volumineux dossier que nous avons déjà réuni, les principaux passages d'un mémoire qui a été présenté, au début de ses séances, au Comité de la Délégation, au nom d'un groupe d'Espérantistes de bonne foi, qui ne soupçonnaient pas, alors, l'intrigue qui avait été ourdie par les auteurs responsables de l'échec déplorable de la Délégation.

On verra que ce mémoire avait prévu ce qui est arrivé, tout en restant au-dessous de la réalité, par suite de l'ignorance dans laquelle ses auteurs se trouvaient encore des dessous de l'affaire, aujourd'hui partiellement dévoilés.

Les citations qui suivent sont extraites textuellement du mémoire dont il s'agit, mémoire que la majorité du Comité crut devoir accueillir avec dédain et hautaines protestations, à la suite de conciliabules tenus entre ses membres.

« Quelle est, au sens juridique du mot, la compétence du Comité qui vient de se réunir pour examiner la question de la langue internationale?

« Cette compétence est déterminée par le titre même de la Délégation, et par la « Déclaration » qui est, depuis le 17 janvier 1901, la charte fondamentale de cette Délégation.

« Le titre en question est : « Délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale ».

« Quant à la Déclaration, elle dit :

« Les soussignés... sont tombés d'accord sur les points suivants :

« 1° Il y a lieu de faire le choix et de répandre l'usage d'une langue auxiliaire internationale...

« 2° Une langue auxiliaire internationale doit, pour remplir utilement son rôle, satisfaire aux conditions suivantes;

« 3° Le *choix* de la Langue auxiliaire, appartient, d'abord à l'Association Internationale des Académies, puis, en cas d'insuccès, au Comité prévu à l'article 3.

« Ainsi, l'objet de la Délégation est simplement « l'adoption » (Titre) ou le « choix » (Déclaration) d'une langue auxiliaire internationale.

« C'est pour effectuer cette adoption, ou ce choix, que des délégués ont été désignés par quelque trois cents sociétés, de toute nature et de tous pays; et toute autre action, de la part de ces délégués, *outrepasserait les pouvoirs qu'ils ont reçus de leurs mandants, et les exposerait à être désavoués par ces derniers.*

« Ces mots « adoption » ou « choix » impliquent évidemment que la Délégation, actuellement représentée par son Comité, n'a qualité que pour se prononcer entre les divers systèmes existants, soit que ces systèmes lui aient été proposés par leurs auteurs ou leurs partisans, soit qu'elle s'en soit saisie directement.

« Les délégués ne sauraient avoir mission de créer une langue nouvelle; et ce n'est d'ailleurs pas leur faire injure, c'est simplement constater un fait, que de dire que semblable tâche serait au-dessus de leurs forces : autre chose est de choisir, autre chose de faire par soi-même.

« Au reste, ce qui vient d'être dit n'est pas une simple opinion personnelle, le fruit d'une hypothèse gratuite. Il suffit de lire les passages précités de la Déclaration, pour constater que la mission des délégués se réduit à éliminer, *à priori*, les langues qui ne répondent pas aux trois conditions formulées par l'article 2, et à proclamer l'adoption de celle, parmi les autres, qui leur paraîtra répondre le mieux à ces conditions. »

Le mémoire, après être entré dans des considérations précises, sur les diverses solutions possibles, pour la direction à donner aux travaux du Comité, continue, en ces termes, en traitant l'hypothèse où ce Comité estimerait utile que le système qu'il aurait trouvé préférable « fût l'objet de certaines corrections qui, sans en altérer l'essence, sans apporter un trop grand trouble dans les applications qui en sont déjà faites, seraient de nature à l'améliorer sensiblement ».

Il montre, comme il suit, qu'il est inadmissible que le Comité conclue, ainsi, à l'adoption d'une langue donnée, en la surbordonnant à l'exécution de réformes déterminées et imposées, par avance, par lui.

« Cette solution est inadmissible, en droit et en fait.

« Elle revient, en effet, à établir une langue nouvelle, ce qui, a-t-on vu plus haut, est en dehors des attributions des délégués. Car une langue existante, impérativement modifiée, sur des points déterminés par la Délégation, ne serait plus la langue primitive, celle de l'inventeur et de ses adhérents, celle qui a fait suffisamment ses preuves pour être jugée digne de l'adoption définitive, mais bien une langue nouvelle, celle de la Délégation.

« Pour prendre un exemple concret, elle serait à la langue choisie ce qu'est actuellement au Volapuk l'Idiom Neutral, dans lequel il est bien impossible à l'abbé Schleyer de reconnaître sa création.

« En fait, cette solution n'est pas davantage acceptable, car :

« 1° Ainsi qu'il a été dit plus haut, les membres de la Délégation sont assurément capables de comparer les mérites respectifs de plusieurs systèmes concurrents, mais il est

permis de douter qu'ils soient en état d'imaginer des langues artificielles, et surtout des langues préférables à celles qui existent déjà;

« 2° Cette décision n'aurait aucune sanction possible, *si les modifications sont repoussées par ceux qui emploient la langue en question, et qui sont en définitive les meilleurs juges de sa valeur pratique;* on n'aura aucun moyen de les contraindre. Et c'est un faux pas dangereux que de prétendre imposer une décision que l'on est impuissant à faire respecter;

« 3° La Délégation se mettrait elle-même dans une situation fausse et d'où il lui serait bien difficile de sortir à son avantage.

« Mais ici, il convient de fixer les idées, car il serait puéril de ne pas dire ouvertement ce que pense tout homme désintéressé, c'est-à-dire tout homme qui n'est pas lui-même un inventeur de langue artificielle : c'est l'Esperanto qui est en vue dans la présente note, car il est la seule langue artificielle qui soit passée à l'état de fait accompli; la seule qui soit pratiquée, par écrit et de vive voix, par un nombre considérable et rapidement grandissant d'hommes de tous pays et de tous degrés d'instruction; la seule qui ait donné naissance à une littérature touchant, avec un égal succès, à tous les domaines de la pensée humaine; la seule, en un mot, qui entre sérieusement en ligne dans la compétition actuellement ouverte.

« Ce n'est donc pas seulement à un inventeur de langue, que la Délégation a affaire, mais à un véritable peuple international, disséminé sur toute la terre, à ce que l'on a appelé une « supernation » installée au sein des nations.

« Il ne s'agit pas simplement de mettre en concurrence la langue du Dr Zamenhof avec celles de quelques autres savants, mais de savoir si l'on adoptera la langue Esperanto, telle qu'elle est, ou si l'on voudra imposer des modifications à cette langue, sans tenir compte du fait que les Espérantistes ont constitué, pour cela, une autorité compétente, en élisant un « Comité Linguistique. »

« Et alors se pose la question de savoir ce qui se passera, si les Espérantistes, recevant, du dehors, une injonction d'avoir à modifier leur langue, refusent de s'y conformer, *comme il arrivera immanquablement*

« On aura dressé Église contre Église. Mais la nouvelle Église restera vide ou à peu près.

« Assurément, elle pourra compter sur des adhésions de néophytes, puisque nous avons admis, par hypothèse, que les réformes proposées seraient bonnes et donneraient donc un Esperanto perfectionné. Mais ces néophytes seront très peu nombreux, par la raison que l'opposition de deux langues rivales, là où de toute évidence il n'en faut qu'une, aura porté un coup grave à l'idée même de la langue internationale.

« Quant à escompter de sérieuses défections parmi les Espérantistes, il faut pour cela n'avoir assisté à aucun Congrès d'Esperanto, n'être pas renseigné sur les preuves de vitalité qu'ils ont fournies, et sur l'enthousiasme qui s'y manifestait, sur les forces nouvelles que les participants y puisaient en vue de leur propagande ultérieure. Si donc quelques défections se produisent dans leurs rangs, elle seront de bien peu d'importance, eu égard à la rapidité, sans cesse accélérée, avec laquelle l'Esperanto seré pand en tous pays. C'est par milliers et par dizaines de milliers que se compteront les Espérantistes nouveaux, recrutés pendant le laps de temps que la Délégation devra bien laisser au

Comité Linguistique pour l'examen de ses propositions. Et lorsque, ce délai écoulé, on convoquera, de nouveau, le Comité pour aviser, il ne pourra que constater l'échec de ses prétentions. »

Le mémoire expose ensuite les dangers qu'il y aurait, pour la cause même de la langue internationale, à maintenir en présence, pendant quelque temps, deux langues voisines concurrentes, l'Esperanto des Espérantistes et celui de la Délégation, et déclare, en terminant, que la seule solution possible sera fournie par les Espérantistes eux-mêmes.

« La vérité possède, en effet, une puissance intrinsèque qui, en matière scientifique comme est celle-ci, lui assure immanquablement la victoire finale. Si, parmi les réformes préconisées par la Délégation, il s'en trouve qui constituent réellement un progrès, sans amener de rupture brusque qui dérouterait le public, comment supposer que leurs avantages doivent échapper aux esprits distingués, aux hommes d'avant-garde, que compte en si grand nombre l'état-major de l'Espérantisme? Il est hors de doute, au contraire, que ces réformes s'imposeront d'elles-mêmes; de bons auteurs, ayant de l'autorité sur le public espérantiste, les appliqueront à titre d'essai, d'autres les imiteront, et, de proche en proche, les réformes se feront, par évolution naturelle, sans heurts dangereux, et recevront la sanction du Comité Linguistique.

« Cela, la Délégation ne peut ni le décréter, ni l'empêcher. Les Espérantistes, n'ont besoin d'aucune injonction pour introduire dans leur langue tel ou tel néologisme, telle ou telle forme utile : ils prendront leur bien où ils le trouveront. »

Le mémoire concluait, enfin, ainsi :

« En dernière analyse, on en vient donc à ceci :

« Ou bien la Délégation, restant dans les limites de ses attributions, du contrat en vertu duquel elle a été élue, se bornera à indiquer sa préférence et, si elle le juge utile, à exprimer le désir que certains projets de réformes soient pris en sérieuse considération par le Comité Linguistique espérantiste; et alors, il est permis d'affirmer que l'entente se fera promptement, de la manière la plus honorable et sans discussions influençant fâcheusement le public :

« Ou bien la Délégation, outrepassant ses pouvoirs, au risque de se voir désavouer par ses mandants, prétendra imposer des réformes, comme condition de son choix; dans ce cas, elle subira un échec certain, car ce programme de réformes, imposé du dehors, ne peut manquer d'être repoussé par les Espérantistes. Mais ces derniers choisiront ou exécuteront, en toute liberté, certaines de ces réformes qui pourront leur paraître réellement avantageuses, et la Délégatien se verra obligée de revenir à eux.

« Ne vaut-il pas mieux, à tous égards, adopter librement, dès maintenant, une ligne de conduite, à laquelle, autrement, on serait ramené par la force des choses et à la suite d'un échec? »

On n'a pas, tout d'abord, compris les motifs de l'accueil dédaigneux fait aux propositions si sages de ce mémoire.

Tout est expliqué aujourd'hui que l'on sait que les meneurs de la Délégation avaient, depuis plusieurs mois, en poche, le projet d'une langue, élaborée en secret, pour être substituée à l'Esperanto, langue préparée pour en usurper le nom et garder ainsi la clientèle espérantiste, mais de façon à rendre nécessaire la refonte de tous les ouvrages déjà publiés dans cette langue.

Le mémoire avait d'ailleurs signalé au Comité un écueil redoutable, en appelant son attention sur ce fait qu'une consultation régulière du Comité Linguistique exigerait des délais considérables, pendant lesquels la lumière aurait pu se faire sur les conspirations ourdies.

Ainsi a-t-on imaginé de chercher à brusquer les choses, en imposant au Comité Linguistique, composé de cent membres répartis dans le monde entier, le délai ridicule d'un mois, pour prendre une décision ferme sur des changements considérables à apporter à la langue Esperanto, changements qui auraient dénaturé et transformé entièrement cette langue et qu'on ne laissait, aux Espérantistes, le temps ni de connaître exactement, ni d'étudier pratiquement, mais sur lesquels il leur fallait cependant se prononcer, sous peine de rupture et de schisme.

Lettre de M. René de Saussure à M. de Beaufront en date du 12 juillet 1908.
(*Extraite de Paris Esperanto.*)

A. M. L. de Beaufront,

Dans le numéro de juin de l'*Espérantiste*, vous essayez de montrer que votre projet Ido est aujourd'hui à l'Esperanto ce que l'Esperanto était, il y a vingt ans, au Volapük, et qu'on aurait pu adresser alors au Dr Zamenhof les reproches que l'on vous adresse actuellement. J'admire la modestie de cette comparaison; on dirait même que c'est par pure condescendance que vous consentez à être comparé à « un jeune médecin, inconnu de tous, et qui lança sous un pseudonyme une œuvre encore en ébauche ».

Comme cette œuvre paraît misérable, à côté de votre nouvelle langue parfaite, scientifique et définitive!

Puisque vous laissez aux lecteurs le soin de la réponse et de la conclusion qui en découlent, je ne me ferai pas prier pour vous les donner.

Vous avez couvert vos agissements anonymes sous le masque du désintéressement et de la vérité auprès de ceux qui, comme moi, n'étaient pas suffisamment renseignés. Cela réussissait tant que l'on pouvait croire à votre sincérité; aujourd'hui que tout le monde connaît le triste rôle que vous avez joué devant la Délégation, il vous sera plus difficile de nous tromper. Les ténèbres vous convenaient mieux que la lumière.

Revenons-en à votre lettre. Vous voulez d'abord faire croire que le mouvement volapükiste était beaucoup plus avancé que le mouvement espérantiste actuel. Vous me citerez peut-être des articles de journaux où l'on parle de millions de volapükistes, mais vous savez aussi bien que moi que ces estimations sont fantaisistes.

Par contre, vous savez qu'il existe aujourd'hui, en Esperanto, beaucoup plus de revues qu'il n'en a jamais existé en Volapük; qu'il existe une douzaine de revues spéciales alors que le Volapük n'en a jamais eu; à toute la littérature Espérantiste vous opposez la traduction en Volapük de l'« Imitation de Jésus-Christ »; enfin, vous ne dites pas que ce qui a tué le Volapük, ce sont ses propres Congrès, tandis que les Congrès d'Esperanto remportent des succès de plus en plus éclatants. Tout cela, vous le savez aussi bien que moi; vos insinuations ont donc pour but d'induire en erreur ceux qui sont insuffisamment renseignés. Puis vous avez l'audace d'attribuer à Zamenhof, en 1887, une conduite ana-

logue à celle que vous avez en ce moment; vous faites dire aux Volapükistes : « Puisque vous, Zamenhof, vous êtes assez insensé d'une part et perfide de l'autre, pour venir nous combattre, vous n'aboutirez tout au plus qu'à ébranler la confiance du public et à ruiner l'idée en ruinant nos efforts. Vous n'êtes qu'un ambitieux poussé par le désir du lucre; maintenant que nous avons bien peiné et déblayé la route, vous venez ramasser nos lauriers, etc.... »

En lisant ces lignes, on se demande si on rêve! tous ces reproches peuvent, en effet, vous être adressés à vous, Monsieur de Beaufront, à vous, mais aucun à Zamenhof.

Vous savez que Zamenhof a simplement publié son Projet de langue internationale et l'a soumis au public sans machinations, comme du reste tous les autres auteurs de langue internationale, excepté vous.

Où avez-vous vu que Zamenhof était un des grands chefs, un des propagateurs du Volapük, le « premier disciple » de l'abbé Schleyer et qu'il ait profité de cette situation pour abuser de la confiance de celui-ci *en acceptant de représenter le Volapük devant un Comité international* chargé de choisir une langue internationale et en présentant, en sous-main, à ce Comité, sous le pseudonyme d'Esperanto, un autre projet, trompant ainsi non seulement les Volapükistes, mais le Comité international lui-même, en persuadant à celui-ci que tous les Volapükistes ne demandaient qu'à remplacer le Volapük par l'Esperanto et en décidant ainsi plusieurs membres de ce Comité à renoncer en faveur de l'Esperanto à leurs préférences personnelles? Où avez-vous vu que Zamenhof, s'étant ainsi, par des moyens incorrects, assuré l'appui de ce Comité international, ait profité de sa situation et de son influence comme « premier disciple » de l'abbé Schleyer pour recruter des adhérents parmi les Volapükistes, semer la discorde chez eux, les traiter de fanatiques, etc.; tout en écrivant des lettres privées à droite et à gauche « jusqu'au Brésil » où il se plaignait entre autres de ce qu'on l'accusât calomnieusement d'être le Dr Esperanto?

Tout cela s'applique-t-il à Zamenhof qui, après avoir publié son Projet, a attendu patiemment qu'il chemine par sa propre force et n'a pas eu une seule parole amère contre le Volapük, qui mettait cependant devant sa route un obstacle énorme et inattendu? Et si tout cela ne s'applique pas à Zamenhof, comment qualifier vos insinuations?

Mais plus loin vous dépassez la mesure permise quand vous osez écrire en parlant de Zamenhof : « Qu'est-ce qui innocentait cet homme? »

Sachez, Monsieur, que Zamenhof n'a pas besoin d'être innocenté, surtout par vous, pas plus qu'il n'a besoin de la gloire que vous consentez si généreusement à lui laisser, quoique aujourd'hui vous ayez le triste courage de ravaler son œuvre géniale en la comparant à votre rapiéçage de l'Esperanto (suivant l'heureuse expression de M. Baudouin de Courtenay). Mais fera-t-on jamais comprendre cela à quelqu'un qui croit que le génie consiste à remplacer j par i, les finales i par ar et à chercher des mots dans les dictionnaires pour appliquer servilement un faux principe d'internationalité érigé en dogme?[1]

Dans vos commentaires sur la lettre du Dr Zamenhof, vous faites grand cas de l'avis

1. Ce n'est pas ici le lieu de traiter la question au point de vue linguistique et je l'ai fait ailleurs, mais je ne saurais trop protester contre l'interprétation que vous donnez au principe d'internationalité. Il ne suffit pas d'atteindre le plus grand nombre d'hommes civilisés, il faut encore que ce ne soit pas toujours *les mêmes* pour chaque racine. Même en politique, on remplace aujourd'hui, dans les démocraties, la majorité absolue par la représentation proportionnelle. En outre, il faut tenir compte de beaucoup d'autres facteurs dans le choix des

des juristes. Je vous conseille donc d'aller les consulter sur la manière dont vous avez rempli votre rôle d'avocat de Zamenhof, devant le Comité de la Délégation. Ils vous diront que votre conduite enlève toute valeur morale aux décisions de ce Comité, puisqu'il appert maintenant que Zamenhof non seulement *n'a pas eu d'avocat* devant la Délégation, mais qu'on a abusé de sa confiance, incapable qu'il était (ainsi que MM. Boirac et Moch) de soupçonner de pareilles machinations. Or, celui qui a commis cet abus de confiance morale, c'est vous, et celui qui, sachant que cet abus se commettait, n'en a pas avisé le Comité, c'est votre collaborateur, M. Couturat, le même qui prétend que les décisions du Comité ont été prises en *toute impartialité*. L'abus est tellement évident que je défie votre Président, M. Jespersen, de déclarer publiquement que vous et M. Couturat avez agi loyalement. René de Saussure.

P.-S. — Des réformistes honnêtes n'osant approuver la manière dont vous vous êtes conduit, ont écrit que la question linguistique est seule à considérer et qu'on doit laisser de côté les questions de personne. J'ai traité ailleurs le côté linguistique; mais les personnes incompétentes en cette matière et qui ont mis leur confiance dans le Comité de la Délégation, ont le droit de savoir dans quelles conditions le jugement a été rendu; nous, Espérantistes, nous avions le droit d'être représentés honnêtement par un partisan de notre langue. Vous, qui accusez nos chefs d'être des usurpateurs, vous avez usurpé vous même le droit de nous représenter, et cela d'autant plus gravement que nous vous accordions toute notre confiance.

Lettre du Colonel Pollen à M. de Beaufront (*Traduction de l'Esperanto*).

Monsieur,

Enfin vous avouez! Ainsi, vous qui êtes le rédacteur du journal ayant pour objet la conservation de la langue Esperanto, vous avez attaché publiquement votre nom à l'*Ido*. Ainsi vous avouez que vous êtes *Ido*. Je l'ai longtemps soupçonné, mais je ne voulais pas le croire!

Réfléchissez un moment à ce que vous avez fait. Vous avez trompé notre maître et avez empoisonné son existence. Vous m'avez trompé. Vous avez trompé tous les Espérantistes et aussi la Délégation elle-même. Vous avez, avec ruse, mais, Dieu merci, sans succès, tenté de semer la discorde dans nos rangs.

C'est surtout vis-à-vis du Comité de notre troisième Congrès que vous devez avouer avoir mal agi et vous être conduit de façon inconvenante. Bien que je fusse président de ce troisième Congrès, vous ne m'avez pas dit un seul mot, ni exprimé un seul doute ou manifesté une seule intention de soulever des discussions au sujet de la langue pendant le Congrès de Cambridge.

radicaux : facilité d'y accoler des suffixes, euphonie, éviter les doublets, etc.; et comme l'a fait remarquer M. Couturat : un mot tiré de l'allemand, par exemple, représente une concession aux Allemands, proportionnelle à la fréquence de ce mot dans la conversation. Or toutes les racines germaniques des mots usuels ont disparu dans Ido (Knabo, fraulino, shafo, shipo, etc.). La question est très complexe et le vocabulaire de Zamenhof, tout bien considéré, est le plus international que je connaisse.

Vous y êtes venu — en apparence en fervent et fidèle Espérantiste — et mes confrères vous ont accueilli comme un homme estimable, avec honneur et confiance.

Mais, déjà dans votre poche, vous aviez l'*Ido*, et dans votre cœur, hélas! dominaient l'égoïsme et la vanité blessée et sans bornes. Ainsi là, à Cambridge même, vous poursuiviez en cachette et secrètement votre complot.

Avec le consentement et sur la demande confiante de notre maître, vous avez pris sur vous la mission de vous présenter comme avocat de l'Esperanto, dans les séances de la Délégation et, en dessous, vous étiez l'avocat de l'*Ido*.

Pour une telle conduite, nous avons un nom en Angleterre et je suis certain qu'il est le même en France.

En ce qui concerne votre *Adjuvant-ido*, je sais bien, en qualité de linguiste, qu'il n'est certainement pas un perfectionnement de l'Esperanto. — Ce n'est pas un progrès mais un recul. — C'est simplement une mauvaise imitation réalisée avec l'intention d'altérer et de détruire l'Esperanto. Mais il n'y réussira jamais!

Enfin, je dois vous dire que je ne suis pas de ceux qui en sont arrivés à concevoir des doutes au sujet de tout votre passé et qui croient que votre Adjuvanto n'a jamais réellement existé et que la jolie histoire de l'abnégation qui vous l'a fait supprimer n'est qu'une fable et une fanfaronnade. Sur ce point je ne sais rien. Mais je me souviens bien que vous avez embrassé notre maître en public à Genève et si vous ne l'aviez pas avoué vous-même, je n'aurais jamais pu croire que vous l'avez trahi, lui et sa cause.

Je signe, la douleur au cœur.

Signé : Pollex.

Correspondance extraite de l' « Étoile Espérantiste » de septembre 1908 (Traduction de l'Esperanto). — Lettre du Dr Zamenhof.

Dans *Paris-Esperanto*, M. Bourlet écrit:

1° Est-ce que jamais M. de Beaufront a fait connaître au Dr Zamenhof, confidentiellement ou non, qu'il croyait que des réformes étaient nécessaires en Esperanto?

2° Quand le Dr Zamenhof a proposé à M. de Beaufront d'être l'avocat officiel de l'Esperanto devant la Délégation et de défendre cette langue sans changements, est-ce que, en acceptant ce rôle, M. de Beaufront a fait connaître au Dr Zamenhof qu'il laisserait, en même temps, présenter une nouvelle langue dont il était l'auteur?

Pour recevoir une réponse certaine à ces demandes, j'ai écrit à notre maître et voici sa réponse :

Cher Monsieur,

A votre demande pour savoir si j'ai su quelque chose des intentions de M. de Beaufront, je dois répondre ceci : Jamais pendant toute la durée de mes longues relations avec M. de Beaufront, non seulement il ne m'a rien écrit, mais il ne m'a même pas fait la moindre allusion à ce fait qu'il pût désirer voir faire un seul changement en Esperanto.

Quand, en toute confiance, je l'ai choisi comme avocat pour aller, devant la Délégation, (dont je ne connaissais pas encore la véritable composition) défendre l'Esperanto tel qu'il

BIBLIOTECA PASCEA
SARTOLIU LINGVA
ESPERANTO

était et expliquer pourquoi je trouvais très dangereuse toute proposition de réforme, il accepta avec empressement, et ne me laissa pas même supposer, par un seul mot, les intentions qu'il avait.

Votre

Signé : L. L. Zamenhof.

Nous pouvons ajouter, sans crainte de contradiction, que le Dr Zamenhof écrivit à M. Couturat pour lui demander s'il approuvait le choix de M. de Beaufront et que M. Couturat ne répondit que ceci : Votre choix est très bon et il a toute mon approbation.

Cela se comprend! *Signé* : P. A.

770-11. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 7-11.